

École : « Alain Policar doit quitter le Conseil des sages de la laïcité »

TRIBUNE DU COLLECTIF VIGILANCE COLLEGES LYCEES
publiée par Le Point le 14/04/2024

« Madame la ministre. Nous, enseignants et chefs d'établissement de l'Éducation nationale, engagés pour préserver l'école de la République, vous sollicitons car nous avons besoin de votre soutien, en ces temps terribles, dans notre combat pour la défense de notre école menacée. Pour cela, nous vous demandons de rendre au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République [organisme créé en 2018, NDLR] ses moyens d'action afin de lui redonner d'une part la liberté de s'autosaisir, et de conférer d'autre part une cohérence à son discours.

En effet, nous avons été profondément heurtés par les propos tenus par l'un de ses membres, Alain Policar, dont la nomination par l'un de vos prédécesseurs, Pap Ndiaye, avait conduit à la démission de Jean-Éric Schoettl. Les positions de M. Policar, relayées par Radio **France** International, le 4 avril dernier, sont en contradiction absolue avec celles promues par le Conseil des sages de la laïcité, dont la mission est de « préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et d'enseignement laïque des faits religieux ».

La prise de position de ce sociologue, contestant le bien-fondé de la loi de 2004, recourt à des arguments utilisés par l'entrisme islamiste, dont le procédé fallacieux se fonde sur le déni de réalité et l'inversion des valeurs. Par ce procédé, M. Policar en arrive à considérer la loi de 2004 comme discriminatoire et le port du voile comme un acte non pas prosélyte mais au contraire émancipateur. L'auteur laissant entendre que, trop difficile à appliquer, inefficace et même illégitime, il faudrait donc l'abolir.

Pour étayer cet argument, M. Policar évoque « des enquêtes sociologiques », ipse dixit. Nous pouvons lui en opposer une bien réelle : celle exposée par Éric Maurin dans son livre Trois leçons sur l'école républicaine, où il prouve que l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires par la circulaire Bayrou en 1994 a coïncidé avec une amélioration de la réussite scolaire des jeunes filles issues de familles musulmanes, un meilleur taux de diplomation et une augmentation des mariages mixtes.

Cri de détresse

À rebours des faits avancés par Alain Policar, nous pouvons aussi revenir sur le rapport de la commission Stasi qui, en 2004, avait adopté, à l'unanimité moins une abstention, la proposition d'interdire les signes religieux à l'école, afin de « répondre au cri de détresse des jeunes filles » soumises à l'injonction patriarcale et orthodoxe du voilement.

Ces propos pourraient participer au débat d'idées s'ils étaient le fait d'une parole personnelle. Mais émanant d'un membre d'une instance ministérielle destinée à défendre la laïcité de l'école publique, ils en deviennent proprement scandaleux. Cette relativisation de la loi de 2004 de la part d'un membre du Conseil des sages nous semble particulièrement dangereuse à un moment où l'école est aussi violemment attaquée.

Dans l'entretien que nous mettons en cause, M. Policar n'hésite pas à inverser la cause et la conséquence en faisant de la loi de 2004 la source des tensions alors qu'elle fut justement votée pour les apaiser. Faut-il en conclure que le refus de la loi par une minorité de citoyens puisse en

justifier l'abolition ? N'étant pas à une contradiction près, M. Policar constate lui-même que le nombre d'atteintes est « extrêmement faible par rapport au nombre d'élèves ».

Le caractère minoritaire de ces agissements n'enlève rien à leur extrême nocivité. M. Policar pense que « ça pourrait être bien pire s'il y avait véritablement une volonté coordonnée de l'islam politique d'investir l'école pour déstabiliser le système ». Nous invitons M. Policar à s'informer : fin août 2022, une note des services de renseignement territoriaux alertait sur la multiplication d'appels à **porter qamis et abayas** massivement relayés sur les réseaux sociaux.

Bien évidemment, la rentrée scolaire fut marquée par une explosion du port de signes et vêtements religieux à l'école. Un mois plus tard, le Comité interministériel de prévention contre la délinquance et la radicalisation (CIPDR) alertait à son tour sur la stratégie coordonnée de comptes influents appelant à contester ouvertement la loi de 2004.

Pour finir sur ce point, à la rentrée dernière, une vaste campagne de diffamation visant le gouvernement français et la France en général, orchestrée par de puissants relais d'influence depuis la Turquie, relançait les procès en islamophobie et appelait les jeunes Français musulmans, nos élèves, à refuser de respecter la loi. On n'ose en effet imaginer ce qui se produirait si l'islam politique décidait de déstabiliser l'école de la République et ses agents...

« Nous devons nous unir et agir »

Ces prises de position mettent à mal tous les efforts que nous, enseignants et chefs d'établissement laïques, fournissons, car le Conseil des sages ne peut cautionner le contre-discours de M. Policar sans perdre en cohérence et nous faire perdre ainsi un appui précieux.

Cependant, nous sommes d'accord sur un point avec M. Policar : c'est qu'il existe, en effet, des territoires gagnants dans la République. Ces territoires le sont en grande partie grâce à tous les membres de la communauté pédagogique qui, jour après jour, ne ménagent pas leur peine, pour, disons-le avec fierté, tenter d'émanciper leurs élèves et de faire en sorte que chacun puisse avoir le choix : celui d'être un individu libre et éclairé, et pas seulement le membre d'une communauté de naissance.

Madame la ministre, au-delà de ces propos que nous jugeons graves, et qui sapent la cohésion de l'action de l'Éducation nationale, nous vous demandons de faire de la laïcité à l'école une grande cause nationale. Que cela passe en particulier par la poursuite et l'amplification du grand plan de formation des enseignants à la laïcité et aux valeurs de la République lancé par Jean-Michel Blanquer, et dont le déploiement, pourtant salvateur, est actuellement freiné, voire à l'arrêt, notamment dans l'Académie de Paris.

Plus que jamais, Madame la ministre, l'École a besoin de votre soutien.

Plus que jamais, nous devons nous unir et agir. Pour cela, le discours institutionnel et politique doit impérativement être cohérent. C'est devenu un enjeu vital, dans toutes les dimensions du terme. Plus que jamais, nous devons tout faire pour protéger notre École, qui n'est malheureusement pas seulement assaillie de l'extérieur, mais subit aussi des attaques de l'intérieur.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir au plus vite pour redonner une crédibilité et des moyens d'action au Conseil des sages de la laïcité. Alain Policar ne peut pas, dans le contexte que nous connaissons et après avoir affiché de telles positions relativistes et bruyamment dissonantes, continuer à y siéger. Nous demandons son départ, ainsi que le rétablissement de la capacité d'autosaisine du Conseil des sages de la laïcité, qui avait été précisément supprimée en même temps que son arrivée au Conseil.

C'est en confiance que l'ensemble des membres de Vigilance collèges lycées, soutenus fortement par leurs collègues de Vigilance universités, s'adressent à vous aujourd'hui, qui seule pouvez nous aider à sauver notre école. Avec nos salutations les plus respectueuses. »

* **Cette tribune**, portée par François de Souza, professeur agrégé d'histoire géographie, est signée par l'ensemble du collectif Vigilance collèges lycées (VCL).